



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	21
Votants	25

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Gérard BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU, Valérie BERRÉE

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Dominique BOISSEL, Sonia JEAN-MARIE à Catherine ROBIN, Sylvie LEROY à Audrey GRUEL, Thomas SANDER à Antoine MAILLARD

Absents : Céline AMELINE, Daniel GUÉRARD, Anthony LEBORGNE, Chantal PERSAIS

A été nommée secrétaire : Sophie CHAPRON

2026-0110-124 – Finances : subvention aux associations – modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2026-0503-026 du 05 mars 2026 portant approbation du Budget Primitif 2026,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2026-0503-021 du 05 mars 2026 portant attribution des subventions aux associations pour l'année 2026,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2026-2805-072 du 28 mai 2026 portant approbation du Budget supplémentaire pour l'exercice 2026,

Vu la décision n° 2025-87 portant virement crédits n° 2 au Budget Primitif 2026,

Considérant l'avis du Conseil Municipal lors de l'examen des deux points précédents lors de cette même réunion du Conseil Municipal,

Considérant que le montant des subventions accordées au titre de l'année 2026 est de 306 000€ dont la somme de 5 020.79€ est non affectée et porte la mention « divers »,

Considérant que le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention à l'association Songes Élémentaires de 300€ et à l'association Bréal Roller de 250€ au titre de l'année 2026,
Considérant que les crédits nécessaires au versement de cette somme sont prévus au Budget 2026,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la prise des crédits nécessaires à l'attribution de ces deux subventions d'un montant de 550€ sur la rubrique « Divers » de la Délibération d'attribution des subventions au titre de l'année 2026,
- Autorise Mme le Maire ou son représentant a effectué les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Résultat du vote : pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Sophie CHAPRON